



- Exercice 2024 / 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2025**

SÉJOURS SCOLAIRES / LINGUISTIQUES

Demande de participation financière



INFORMATIONS OUVRANT DROIT :

NIA : _____

SLVie : _____

Mme M. Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Unité : _____

Adresse Principale : _____

CP : _____ Ville : _____

Domicile : _____ Professionnel : _____ Mobile : _____

Adresse e-mail : _____@_____

Coefficient social (lire sur l'attestation Activ ! : _____)

ENFANT AYANT-DROIT :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

SEJOUR SCOLAIRES hors vacances scolaires	SEJOUR LINGUISTIQUE pendant vacances scolaires
<input type="checkbox"/> Classe de mer <input type="checkbox"/> Classe verte <input type="checkbox"/> Classe de neige <input type="checkbox"/> Autre	Pays du séjour : _____

Dates du séjour (voyage inclus) : du _____ au _____
 Soit _____ jours

Montant du séjour € (joindre également la facture acquittée)

CADRE RESERVE – Décision du Bureau de la CMCAS

Accordé Refusé

Observations :

Signature du Président de la CMCAS :

Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny – BP629 – 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité



- Exercice 2024 / 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2025**

SÉJOURS LINGUISTIQUES

Conditions d'attribution de la participation financière

PRINCIPE :

• Qui ouvre le droit ?

L'ouvrant-droit pour l'enfant ayant-droit, en classe de primaire jusqu'en terminale inclus.

• Participation de la CMCAS

Selon la grille de participation CMCAS basée sur le coefficient social arrondie à l'euro le plus proche et plafonnée au montant de la facture.

	T1+T2	T3+T4	T5+T6	T7+T8	T9
Coefficient Social	INF	14501	19501	24501	29501
	à	à	à	à	à
	14500	19500	24500	29500	999999
Participation CMCAS	50%	40%	30%	20%	10%

• Plafond jour du prix de journée retenu dans le calcul de la participation : 43,00 €

DOMAINE D'APPLICATION :

• **Séjours linguistiques** : pendant les vacances scolaires. Il s'agit de séjours destinés à améliorer la pratique d'une langue étrangère. Le séjour linguistique est composé d'un cours de langue, d'un hébergement, et d'un programme d'activités, de loisirs et d'excursions.

• **Le nombre de jours subventionnés ne peut être supérieur à 10 jours ; le séjour peut être fractionné.**

• **Séjours scolaires** : Classe transplantée uniquement (hors vacances scolaires, en aucun cas, il ne peut s'agir de voyages scolaires de fin d'année). Elle consiste en un séjour scolaire durant lequel l'enseignant emmène ses élèves dans un lieu présentant un intérêt pédagogique. Le principe de la classe transplantée consiste donc simplement à transporter la classe pour une courte période (1 ou 2 semaines) dans un lieu autre que l'établissement habituel pour découvrir un milieu ou des activités nouvelles s'inscrivant dans un thème annuel exploité par l'enseignant.

• **Le nombre de jours subventionnés ne peut être supérieur à 10 jours ; le séjour peut être fractionné.**

DOCUMENTS À FOURNIR :

L'original de la facture + attestation de participation postérieure au séjour avec les informations suivantes obligatoires :

- Montant acquitté par les parents en chiffres et en toutes lettres,
- Nature, lieu et dates du séjour,
- Nom et prénom du participant,
- Cachet et signature de l'organisme ou de l'école
- Photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de la famille (sauf si déjà transmis à la CMCAS)



Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny – BP629 – 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité